

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône-Alpes
■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Angers Loire Métropole • Blois



• Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Saumur Loire Développement • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Agglomération de Nevers • Orléans • Saint-Etienne Métropole • Saint-Nazaire • Le Grand Roanne • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

Action d'appui au recensement et à la matérialisation des repères de crue

SUPPORT POUR ENSEMBLE PÉDAGOGIQUE

Exemples de solutions techniques



Septembre 2012



Cette action est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

Action portée par l'Etablissement public Loire et cofinancée par l'Europe et l'Etat dans le cadre du plan Loire 2007-2013.

Dans le cadre de son action d'appui aux communes du bassin de la Loire et ses affluents, pour le recensement et à la matérialisation des repères de crue, l'Etablissement public Loire fournit des ensembles pédagogiques composés de repères de crue, d'une échelle limnimétrique et d'un panneau d'information.

Il est souvent possible de fixer ces éléments sur des bâtiments ou des ouvrages publics existants. Cependant, pour répondre aux critères de visibilité énoncés dans le décret du 14 mars 2005¹, il est parfois nécessaire pour la commune de créer un support pour les accueillir.

A titre d'information, ce document, qui n'a pas de caractère exhaustif, présente des solutions techniques possibles² pour la réalisation de tels supports.

¹ Décret n° 2005-233 du 14 mars 2005 pris pour l'application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement et relatif à l'établissement des repères de crues.

² Ces éléments ont été recueillis notamment auprès de l'Entente Marne, du SMAGE des Gardons, de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), du SMBV de la Pointe-de-Caux et de l'Entente Oise-Aisne.

Implantation du support :

- Il doit s'intégrer au mieux dans le paysage,
- Ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux,
- La vocation du lieu d'implantation doit être « pérenne »,
- Le sol recevant le support doit être « stable ».

Choix des matériaux de fabrication :

- Ils doivent être durables et solides (support ne devant pas être déplaçable),
- Imputrescibles,
- Résistants à l'eau (vitesse de courant mais aussi submersion de longue durée),
- Résistants aux intempéries (notamment aux vents forts),
- Pour fixer les repères de crue et les échelles limnimétriques, éviter les supports en bois et les structures métalliques ou plastiques,
- Veiller à ce qu'il s'intègre au mieux dans le site (granite, pierre de lave, lave émaillée, pierre de pays, brique, béton, parpaings, etc.) avec des finitions et des jointures adaptés aux matériaux de fabrication utilisés.

Choix du revêtement du support :

- Résistants à l'eau, aux UV, au froid, à la pollution, à la corrosion,
- Résistants aux acides, solvants (acétone), aux incivilités (rayures, poinçonnements, impacts, etc.),
- Résistant au nettoyage haute-pression (nettoyage des tags et graffitis),
- Traités anti-tag, éventuellement,
- Privilégier une surface lisse (un enduit plutôt qu'un crépi) pour faciliter le scellement des repères de crues et/ou des panneaux d'informations (utilisation possible d'un mortier colle non gélif ou d'un ciment chimique).

Scellement et ancrage du support dans le sol :

- Le support doit être scellé dans un massif, bloc ou fer à béton d'ancrage, réalisé sur site.
- La dimension du trou d'ancrage et la quantité de béton d'ancrage sont définies par le fabricant ou le poseur lui même.

Les totems peuvent accueillir les repères de crue, une échelle limnimétrique et, si ses dimensions le permettent, un panneau d'information.

Totems en pierre :



Matériau : Pierre de verre (carrière locale).

Dimensions minimales :

- Largeur petit côté : 18 cm,
- Largeur grand côté : 32 cm,
- Hauteur hors sol : inférieure à 2 m,
- Hauteur « sous sol » : dépend de la hauteur hors sol et permet l'encrage et la stabilité du totem.

Indications de coûts :

- Fabrication : 90 € HT,
- Pose : 300 € HT.

*Totem en pierre de verre
(Crédit photo : SMAGE des Gardons)*



Matériau : Pierre non gélive (Granite)

Dimensions :

- Section : 200 x 200 mm,
- Hauteur hors sol : suivant les besoins (1m, 2m, 3m...),
- Scellement : de 0,5 à 0,8 m suivant la hauteur hors sol,
- Poids : 250 Kg (pour un totem en granite de 3 m de haut).

Indications de coûts :

- Fabrication : 300 € HT,
- Pose : 200 € HT pour 1 totem, 100 € HT / totem pour 5 totems.

*Totem en granite
(Crédit photo : Institution d'Aménagement de la Vilaine)*

Totems en béton :

Matériau : Béton

Dimensions :

- Section : 15 x 15 cm,
- Hauteur hors sol : variable (1 m / 1,5 m / 2 m),
- Fondations béton : Trou d'encrage de 50 cm³.

Indications de coûts :

- Fabrication + pose : 200 € HT.

Muret



Support en parpaings - Boran-sur-Oise (60)
(Crédits photo : Entente Oise-Aisne)

Matériau : Parpaings + enduit gratté

Dimensions (variables) :

- Section : 100 x 20 cm,
- Hauteur hors sol : 1,20 m,
- Semelle de fondation : 1,20 x 0,40 x 0,30 m avec treillis soudés et béton dosé à 350 kg/m³.

Indications de coûts :

- Semelle de fondation : 40 € HT,
- Maçonnerie + enduit : 100 € HT.

L'avantage de ce type de support est de pouvoir adapter les dimensions suivant les éléments à fixer : repères de crue, échelle limnimétrique et panneau d'information.

Support pour panneau



Exemples de supports pour panneau d'information (Crédit photo - Entente Oise-Aisne)

**Un OUTIL DES COLLECTIVITES
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU
BASSIN DE LA LOIRE & SES AFFLUENTS**

